

Bulletin d'information sur les pesticides

N°10 – Septembre à Novembre 2022

Actualités législatives et réglementaires



France : Contamination généralisée de l'eau du robinet par les métabolites de pesticides

De très nombreuses nouvelles de différentes régions françaises ont récemment montré que l'eau du robinet est contaminée aux métabolites de pesticides partout en France, poussant même les autorités à suspendre sa consommation dans certains cas.

Selon des données récoltées auprès des Agences régionales de santé (ARS), des agences de l'eau et des préfetures par le quotidien [Le Monde](#), 20% des Français, soit 12 millions de personnes, ont reçu au robinet, régulièrement ou épisodiquement, une eau polluée, non conforme aux critères de qualité en 2021. Ce taux s'élevait à 5,9% en 2020, selon le ministère de la santé. Dans les

Hauts-de-France, 65 % des habitants de la région sont concernés par une eau potable non conforme.

Cette augmentation soudaine de moins de 6% à 20% de la population française exposée à une eau polluée s'explique par la surveillance par les ARS de nouveaux métabolites de pesticides qui étaient jusqu'alors exclus des contrôles, à la demande de la direction générale de la santé (DGS) en décembre 2020. Ces nouveaux métabolites ne sont pas apparus dans l'eau au courant de l'année 2021, mais étaient très certainement déjà présents et consommés par la population depuis de nombreuses années.

Ces données, saisissantes, témoignent d'une mauvaise qualité de l'eau distribuée aux Français, de façon périodique ou continue. Pour l'ex-directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, cette pollution pourrait devenir le prochain scandale sanitaire, pour lequel les administrations devront un jour « rendre des comptes ».

Au village du Castellet, dans les Alpes de Haute-Provence, c'est le N,N Dimethylsulfamide (DMS), un métabolite de pesticide, qui est soudainement apparu dans l'eau potable. Suite à des analyses mandatées par l'ARS, l'agglomération Durance Luberon Verdon (DLVAgglo) a dû [ordonner](#) aux Castellans l'interdiction de l'utilisation de cette eau potable contaminée pour les usages alimentaires (consommation, préparation des aliments) depuis le mercredi 8 juin 2022.

En effet, les analyses diligentées par l'ARS révèlent un taux de DMS proche de 0,7µg/L, soit près de sept fois supérieur à la [valeur maximale](#) fixée par la loi.

La mairie du Castellet a dû mettre en place une véritable logistique depuis plus de 3 mois, avec plus de [25.000 bouteilles](#) distribuées 2 fois par semaine aux 300 habitants du village.

Pourtant, dans l'intérêt de la santé publique et de l'environnement, la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active dénommée « tolylfluanide », dont le DMS est un produit de dégradation, sont interdites [depuis 2007](#). Pour cette raison, le maire du Castellet et DLVAgglo ont porté plainte à la suite de l'apparition de cette molécule dans les eaux de consommation. Une enquête est en cours auprès du tribunal de Digne-les-Bains.

Dans le Grand Est également, les taux de concentration de métabolites de pesticides sont très [préoccupants](#). Selon le site Mediapart, dans un [article](#) du 16 août 2022, l'eau du robinet dépasse les normes de concentration en métabolites de pesticides, ponctuellement ou de façon récurrente, pour plus d'un quart des Alsaciens. Ce chiffre n'est qu'approximatif, car entre 20 à 30% des unités de

distribution n'ont aucune donnée disponible sur les concentrations de métabolites dans leurs réseaux, mais il apparaît que ces substances sont désormais omniprésentes dans l'eau, de la nappe phréatique jusqu'au robinet. Face à cette situation, selon [Mediapart](#), plutôt que d'exiger l'arrêt de l'utilisation des pesticides dans la région, l'Agence régionale de santé (ARS) du Grand Est a autorisé certaines unités de distribution à distribuer l'eau malgré les taux de concentration en métabolites de pesticides supérieurs à la norme et la Direction générale de la santé a mis à jour ses recommandations, car celles-ci auraient eu pour effet de couper l'eau courante aux personnes concernées.

Au niveau national, c'est l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) qui a produit le petit miracle de rendre potable de l'eau impropre à la consommation, en faisant [disparaître](#) la quasi-totalité des situations de non-conformité de l'eau potable liées à la présence d'un métabolite de l'herbicide S-métolachlore, l'ESA-métolachlore. Selon le [Ministère des solidarités et de la santé](#), 1 640 318 personnes en France ont été concernées par des non conformités de l'eau potable dues à ce produit en 2020. Mais grâce au tour de passe-passe de l'ANSES, l'eau distribuée à des millions de Français est soudain redevenue conforme aux normes de qualité. Ce n'était pas si compliqué ! Il a suffi que l'ANSES [décide](#) le 30 septembre 2022 de relever la teneur minimale en ESA-métolachlore de 0.1 µg/L à 0.9 µg/L pour décréter que l'eau n'est pas conforme, en faisant passer le métabolite l'ESA-métolachlore de « potentiellement dangereux pour la santé humaine » (pertinent) à « non pertinent ».

Ainsi, quand les taux de contamination de l'eau potable sont dépassés pour assurer sa conformité, il suffit d'augmenter les seuils autorisés de contamination pour rendre l'eau potable ! Avec la conséquence que les Français ingèrent une eau de plus en plus contaminée par les pesticides et leurs métabolites.

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?

Justice Pesticides a besoin de vous.

Je donne à Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)